

La Revue Parlementaire
Ass. Nationale
Sénat
Act. parlementaires
Territoire
Dossier
Europe
International
Economie
Société
Portrait
Kiosque
Tribune
Dossiers spéciaux
Dossiers
Enjeux-Débats
Vu par...
Archives
Anciens n°
Partenariat
Nos partenaires

LES AUTORITÉS INDÉPENDANTES, NOUVEAU MODE DE GOUVERNANCE ?

Jeudi 22 juin - Palais d'Iéna

Accueil > La Revue Parlementaire > N°887

Patriotisme économique ou souverainisme corporatiste ?

Par Jean-Jacques Rosa, Professeur des Universités à l'Institut d'Etudes Politiques

Qu'est-ce que le patriotisme économique ? Il est présenté par le gouvernement comme une défense des intérêts du pays, des entreprises françaises, et de leurs salariés. Ces intérêts seraient mieux servis par des actionnaires et managers français que par des actionnaires et managers belges, britanniques, américains, chinois ou italiens. Une telle différence apparaît a priori peu plausible, sachant que les actionnaires (quelle que soit leur nationalité) ont pour objectif la maximisation de la valeur de l'entreprise, tandis que les dirigeants, qui ont légitimement le devoir de les servir, doivent poursuivre le même but.

De plus la notion d'entreprise " française " est désormais des plus floues avec l'internationalisation de l'actionariat, des débouchés et zones d'implantations de la plupart des grandes firmes, et compte tenu de la mobilité géographique des personnels dirigeants. Si la notion a encore un sens c'est par référence à la nationalité du manager, à celle du groupe d'actionnaires qui contrôle effectivement la firme, et à l'emploi d'une personnel important sur le territoire national, toutes conditions qui font que les pouvoirs publics peuvent exercer une influence sur la firme et en retour seront affectés par sa gestion.

La nationalité ainsi définie intervient donc parce que les gouvernants entendent infléchir la stratégie des entreprises concernées vers la poursuite d'autres objectifs que la création de richesse. S'agissant de responsables politiques, ces autres objectifs ne peuvent à l'évidence être que d'ordre politique, c'est-à-dire concerner des transferts et avantages au bénéfice de tel ou tel groupe ou individus disposant d'une influence politique. L'hypothèse implicite est que des managers et actionnaires français sont, par nature ou par situation, plus réceptifs aux desiderata des gouvernants. Ce qui sous-entend que le gouvernement peut inciter des managers français à ne pas maximiser la richesse des propriétaires (légitimes) de ces entreprises, pour obtenir d'eux des transferts de cette richesse vers d'autres catégories de français.

C'est pourquoi nos gouvernants entendent écarter des actionnaires d'autres nationalités qui veulent acquérir une minorité de contrôle ou une majorité des actions des sociétés françaises qui les intéressent. Il s'agit en effet d'une politique protectionniste puisqu'elle vise à restreindre l'accès au marché français d'offres de produits ou services (et en l'occurrence de capitaux et de compétence managériale) originaires d'autres pays.

Le protectionnisme ordinaire a pour objet de favoriser des producteurs nationaux dont les activités sont menacées par la concurrence de producteurs étrangers, en élevant le coût des produits importés par un tarif ou en limitant les quantités qu'ils sont autorisés à proposer sur le marché national. En réservant une part plus importante des débouchés nationaux aux producteurs locaux il bénéficie temporairement aux propriétaires actionnaires et aux salariés. Temporairement, car il immobilise des ressources en travail et en capital dans ces entreprises qui, par définition, ne sont pas les plus efficaces puisqu'elles redoutent une concurrence victorieuse d'entreprises étrangères qu'elles jugent donc elles-mêmes plus compétitives, et ces ressources vont donc faire défaut aux autres entreprises nationales qui pourraient les utiliser avec une plus grande efficacité. Il ralentit en conséquence les progrès de productivité et l'accroissement du niveau de vie national, pour le seul profit des entreprises anciennement établies.

Le protectionnisme anti-OPA consiste, de son côté, à limiter la part du

Outils

 Imprimer

A lire également

- Malaise dans la mondialisation ou "patriotisme économique" - Par Elie Cohen
- Patriotisme économique ou souverainisme corporatiste ? Par Jean-Jacques Rosa
- Le patriotisme économique ou le syndrome de la Nurserie Française - Par Mathieu Laine
- Pourquoi il est urgent de ratifier l'accord de Londres - Par Charles Beigbeder
- Le Stade suprême du capitalisme ? - Par Charles-Albert Michalet
- Recherche privée : difficile de faire carrière - Par Richard Duhautois et Séverine Maublanc

Prises de position

Vote électronique : un coup pour rien ?

Privatisation de GDF : lâcher la proie pour l'ombre ?

Patriotisme économique, fusion Arcelor-Severstal

[suivant ...](#)

capital des sociétés françaises que des actionnaires étrangers sont autorisés à acquérir, de façon à leur interdire toute prise de contrôle du management. Les effets économiques en sont assez clairs : une OPA repose sur la conviction que la société cible n'est pas valorisée au maximum, et qu'un changement de management permettrait d'augmenter la création de valeur et la richesse des actionnaires. C'est ce qui justifie la prime de rachat proposée aux actionnaires actuels. Une OPA gagnante doit permettre de changer la stratégie de la firme, de faire monter ses bénéfices et sa valeur, et de dégager au passage un gain en capital.

C'est une manifestation de la compétition, désormais internationale, pour le contrôle et le management des entreprises, qui est d'abord une compétition entre les équipes managériales. Interdire ou freiner ces OPA revient à appauvrir les actionnaires actuels : ils ne vont pas toucher la prime de rachat d'une part, et d'autre part les perspectives bénéficiaires de leur firme ne vont pas s'améliorer, même si l'équipe en place décide d'augmenter in extremis les dividendes pour calmer provisoirement leurs attentes, car leur entreprise ne va pas bénéficier de la compétence potentiellement supérieure de l'équipe managériale qui lance l'OPA. Or cette dernière est probablement plus performante car elle n'a pas intérêt à surestimer ses propres capacités sous peine de réaliser une perte sur son investissement.

Le protectionnisme anti-OPA ne profite guère aux salariés dont l'emploi serait conforté par une amélioration de la compétitivité de l'entreprise, alors que dans une entreprise moins prospère leur emploi reste en permanence menacé. La meilleure garantie des salariés ne réside pas dans la protection, toujours sclérosante et qui dégrade donc les perspectives de l'emploi et de croissance des salaires, mais dans des entreprises mieux valorisées, ainsi bien entendu que dans une bonne politique macroéconomique, monétaire, de change et budgétaire (mais ceci est une autre histoire...).

Les gagnants du protectionnisme anti-OPA ce sont les managers locaux déjà établis. Bien que ne remplissant pas les objectifs de leur mandat, puisque par hypothèse ils ne maximisent pas la richesse des actionnaires, ils restent en place, protégés par l'Etat souverain. Leur allégeance se partage alors naturellement entre leurs actionnaires, d'une part, et les hommes de gouvernement, de l'autre. Ils sont par suite effectivement plus sensibles que des managers étrangers aux sollicitations des gouvernements nationaux pour infléchir leur politique dans le sens des transferts et redistributions souhaitées par ces derniers pour leurs clientèles électorales. C'est le système de collusion et d'échange de services entre dirigeants économiques et dirigeants politiques que désigne le terme de " corporatisme ", ou encore de " capitalisme de connivence " (pour l'opposer au capitalisme concurrentiel et de marché). Dans un tel système, le gouvernement dispose d'un instrument de pression sur les managers qui savent lui devoir en partie leur position, ou même totalement lorsqu'il les nomme lui-même directement. Il peut ainsi effectuer des transferts directs, sans prélever apparemment d'impôts, à partir de la richesse des actionnaires des entreprises qu'il influence, au profit de ses clientèles électorales.

Ce système et cette politique sont aujourd'hui remis en cause par la mondialisation des marchés et la mobilité des actionnaires et de leurs capitaux. C'est pourquoi les protestations des actionnaires et entreprises d'autres nationalités sont entendues par Bruxelles, l'Union européenne étant censée favoriser la création d'un marché unique et concurrentiel où les conditions d'accès soient égales pour tous. Dans ce domaine comme dans d'autres, par exemple dans le rejet de fait et sans autre formalité du trop fameux et " absurde " (selon Romano Prodi) " Pacte de stabilité ", le gouvernement français manifeste sa volte-face à l'égard du projet de construction d'une unité politique européenne, et son retour à un principe d'autonomie nationale. Les lecteurs de " L'erreur européenne " (Grasset, 1998) et du " Second vingtième siècle " (Grasset, 2000), n'en seront pas surpris. Dans cette ère de révolution de l'information qui détermine une atomisation de toutes les organisations, l'avenir est aux nations et non plus aux conglomérats supranationaux. Le retour à une politique économique indépendante, qui signe la remise en cause de l'Union européenne et la conversion de fait aux thèses souverainistes, fait ainsi partie des nécessités économiques et d'organisation que toutes les déclarations volontaristes du monde ne pourront abolir.

Mais il ne s'agit là que de la moitié du chemin vers une reconnaissance des nécessités de l'organisation contemporaine. Une nation de dimension moyenne dans un monde ouvert et compétitif est aussi vouée à plus de liberté des échanges et de jeu rigoureux de la compétition, si elle veut prospérer. On ne peut à la fois vouloir sortir du marasme actuel et renforcer par ailleurs le petit jeu du mecano corporatiste et de la collusion managériale. C'est pourquoi, là encore, il faut s'attendre à une prochaine volte-face et à l'abandon du protectionnisme managérial, dit par

antiphrase " *patriotisme économique* ".

[\[top\]](#)

Archives

- La Revue Parlementaire n° 889 (juin 2006)
- La Revue Parlementaire n° 888 (mai 2006)
- La Revue Parlementaire n° 887 (avril 2006)
- La Revue Parlementaire n° 886 (mars 2006)
- La Revue Parlementaire n° 885 (février 2006)
- La Revue Parlementaire n° 884 (décembre 2005)
- La Revue Parlementaire n° 883 (novembre 2005)
- La Revue Parlementaire n° 882 (octobre 2005)
- La Revue Parlementaire n° 881 (juillet 2005)
- La Revue Parlementaire n° 880 (juin 2005)
- La Revue Parlementaire n° 879 (mai 2005)
- La Revue Parlementaire n° 878 (avril 2005)
- La Revue Parlementaire n° 877 (mars 2005)
- La Revue Parlementaire n° 876 (février 2005)
- Supplément : Salon Pollutec 2004 (décembre 2004)
- La Revue Parlementaire n° 875 (décembre 2004)
- La Revue Parlementaire n° 874 (novembre 2004)
- La Revue Parlementaire n° 873 (octobre 2004)
- Dossier spécial - Les femmes en première ligne (septembre 2004)
- La Revue Parlementaire n° 872 (juillet-août 2004)
- La Revue Parlementaire n° 871 (juin 2004)

Copyright © 2004 - La Revue Parlementaire - Made by Agence LEXposia - Hosting by Adwin